

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 août 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 209 Vœu relatif à la sécurité de la filière des véhicules électriques.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le projet Autolib' porté par le syndicat mixte Autolib' rassemblant 46 communes, dont Paris et la Région Ile-de-France, qui permettra de mettre en circulation 3.000 véhicules électriques en libre service ;

Considérant le vœu proposé par Mme Laurence Douvin et les élus du groupe UMPPA relatif à la sécurité des batteries électriques ;

Considérant les échanges entrepris dès le démarrage du projet entre le syndicat mixte et les organismes de l'Etat afin de soumettre les batteries Lithium - Métal - Polymère à des tests de sécurité ;

Considérant que la voiture Autolib' a réussi l'ensemble des tests auxquels sont soumis les véhicules thermiques et électriques circulant sur voie publique et qu'elle est ainsi officiellement homologuée ;

Considérant le souci constant des élus du syndicat mixte de proposer des voitures répondant à toutes les normes de sécurité, aussi bien sur voirie qu'en parking souterrain ;

Considérant la question écrite posée par la Présidente du syndicat mixte à la Ministre en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement concernant la nécessité de réaliser rapidement des tests complets sur les batteries des voitures électriques et de réglementer précisément l'usage de ces véhicules ;

Considérant que le syndicat mixte Autolib' est signataire de la charte de développement du véhicule électrique initiée par les ministères du développement durable et de l'industrie ;

Considérant le regret des collectivités adhérentes au projet Autolib' de ne pas avoir été associées plus en amont à un groupe de travail chargé de l'élaboration des consignes de sécurité relatives aux véhicules électriques alors même que la demande avait été formulée par la Présidente du syndicat mixte Autolib' lors d'un rendez-vous le 7 juin au cabinet de la Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;

Considérant le rapport de l'INERIS paru mi-juin dont les conclusions provisoires pointent des risques d'inflammation des batteries sans tests scientifiquement validés ;

Considérant que le ministère de l'écologie a repris ces conclusions provisoires sans distinction entre les batteries Lithium - Ion et Lithium - Métal - Polymère ;

Considérant les courriers de la Présidente du syndicat mixte Autolib' adressés aux ministres de l'écologie, de l'intérieur et de l'industrie demandant que des tests complets sur les batteries utilisées par les véhicules Autolib' ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- L'Etat associe de façon étroite les collectivités, notamment les collectivités adhérentes au syndicat mixte Autolib', et les services de la Préfecture de Police, afin d'élaborer ensemble les consignes de sécurité relatives à l'usage et au stationnement des voitures électriques qui circuleront en Ile-de-France,
- Des tests complets soient réalisés par un organisme indépendant et agréé par l'Etat sur les batteries qui équiperont les véhicules électriques Autolib'.